

DEUXIÈME PARTIE.

MÉMOIRES STATISTIQUES ET HYGIÉNIQUES SUR LA FOLIE.

PRÉAMBULE.

Une maison d'aliénés est un instrument de guérison ; entre les mains d'un médecin habile, c'est l'agent thérapeutique le plus puissant contre les maladies mentales. On ne s'étonnera pas si j'attache autant d'importance à mes recherches sur les établissemens d'aliénés tels qu'ils étaient, tels qu'ils sont, afin d'en déduire ce qu'ils devraient être. En parlant des établissemens des aliénés, je ne me bornerai pas à décrire les murailles, les habitations, le mobilier et le régime, je parlerai aussi des chefs qui les dirigent, des employés, des serviteurs et des malades qu'on y reçoit.

Je conserve textuellement un mémoire rédigé sur la demande du ministre de l'intérieur, en 1817, imprimé en 1818: ce mémoire résume les notions que j'avais acquises à cette époque, sur l'amélioration du sort des aliénés. Le premier mémoire est suivi de l'article MAISONS D'ALIÉNÉS du *Dictionnaire des Sciences médicales*, auquel j'ai fait un grand nombre d'additions importantes, afin de représenter sommairement le véritable état actuel des principaux établissemens d'aliénés de France et de l'étranger.

XV.

DES ÉTABLISSEMENS CONSACRÉS AUX ALIÉNÉS EN FRANCE,

ET DES MOYENS DE LES AMÉLIORER.

Mémoire présenté au ministre de l'Intérieur, en septembre 1818.

Howard se proposa d'adoucir le sort de misérables qui s'étaient faits les ennemis de leurs semblables et de l'ordre social; plus heureux que lui dans l'objet de mes recherches, j'ai pénétré dans l'asile du malheur où gémit souvent la vertu. J'ai parcouru toutes les villes de France pour visiter les établissemens où sont renfermés les aliénés.

Chacun peut s'assurer qu'il n'attirera pas sur lui la vindicte des lois : quel est celui qui peut se promettre qu'il ne sera point frappé d'une maladie qui marque ses victimes dans tous les âges de la vie, dans tous les rangs, dans toutes les conditions?

Ceux pour lesquels je réclame sont les membres les plus intéressans de la société, presque toujours victimes des préjugés, de l'injustice et de l'ingratitude de leurs semblables. Ce sont des pères de famille, des épouses fidèles, des négocians intègres, des artistes habiles, des guerriers chers à la patrie, des savans distingués; ce sont des âmes ardentes, fières et sensibles; et cependant

ces mêmes individus qui devraient attirer sur eux un intérêt tout particulier, ces infortunés qui éprouvent la plus redoutable des misères humaines, sont plus maltraités que des criminels, et réduits à une condition pire que celle des animaux.

Je les ai vus nus, couverts de haillons, n'ayant que la paille pour se garantir de la froide humidité du pavé sur lequel ils sont étendus. Je les ai vus grossièrement nourris, privés d'air pour respirer, d'eau pour étancher leur soif, et des choses les plus nécessaires à la vie. Je les ai vus livrés à de véritables geôliers, abandonnés à leur brutale surveillance. Je les ai vus dans des réduits étroits, sales, infects, sans air, sans lumière, enchaînés dans des antres où l'on craindrait de renfermer les bêtes féroces que le luxe des gouvernemens entretient à grands frais dans les capitales.

Voilà ce que j'ai vu presque partout en France, voilà comment sont traités les aliénés presque partout en Europe.

« Ces infortunés, comme des criminels d'État, sont jetés dans des culs de basse-fosse, dans des cachots où ne pénètre jamais l'œil de l'humanité : nous les y laissons se consumer dans leurs propres ordures, sous le poids des chaînes qui déchirent leurs membres. Leur physionomie est pâle et décharnée, ils n'attendent que le moment qui doit mettre fin à leur misère et couvrir notre honte. On les donne en spectacle à la curiosité publique, et d'avidés gardiens les font voir comme des bêtes rares. Ces malheureux sont entassés pêle-mêle; on ne connaît que la terreur pour maintenir l'ordre

parmi eux. Les fouets, les chaînes, les cachots sont les seuls moyens de persuasion mis en usage par des employés aussi barbares qu'ignorans. »

Voilà ce qu'écrivait Reil, en 1803, sur l'état des aliénés en Allemagne.

« Ceux qui ont visité les maisons d'aliénés en Allemagne, dit Joseph Frank, se rappellent avec effroi ce qu'ils ont vu. On est saisi d'horreur en entrant dans ces asiles du malheur et de l'affliction; on n'y entend que les cris du désespoir, et c'est là qu'habite l'homme distingué par ses talens et par ses vertus. C'est une chose effroyable de se voir assailli par des malheureux couverts de haillons et dégoûtans de malpropretés, tandis qu'il n'y a que les chaînes, les liens et la brutalité des gardiens qui empêchent les autres de s'approcher. »

Max. Andrée, dit la même chose, en 1810, des aliénés et des établissemens qui leur sont consacrés en Allemagne.

Chiarruggi, d'Acquin avaient dit de même de ceux d'Italie et de Savoie.

« Si jamais établissement public a couvert de honte l'Angleterre, c'est l'hôpital de Bedlam, s'écrie sir Bennet dans la chambre des Communes en 1815; et cependant des rapports mensongers en imposèrent, non-seulement à l'Angleterre, mais à l'Europe entière, en proposant cet hospice pour modèle à toutes les nations du monde. »

S'il nous était permis d'entrer ici dans les détails, nous verrions partout la plus mauvaise distribution

dans les bâtimens qui sont abandonnés à ces malades ; la plus grande ignorance des soins qui leur conviennent ; la plus coupable négligence, le plus affreux abandon, la plus révoltante barbarie ; partout, excepté dans quelques villes auxquelles Paris a donné l'exemple, les aliénés sont couverts de chaînes.

Desirant connaître l'état des aliénés en France, et voulant apprécier l'influence qu'avaient eue les améliorations introduites à Paris dans les établissemens d'aliénés, j'ai parcouru toutes les maisons où sont reçus les insensés en France ; j'ai rédigé avec soin ce que j'ai vu, maison par maison, hospice par hospice, prison par prison ; j'ai fait lever et graver le plan de plusieurs de ces établissemens ; j'ai comparé ce qui se fait chez nous avec ce qui se passe chez les autres nations de l'Europe, particulièrement chez les Anglais.

Ces données ont servi de base au présent mémoire, qui lui-même n'est que le résumé d'un grand travail sur cet objet, que je publierai, j'espère, un jour.¹

Les aliénés, en France, sont placés presque tous dans des établissemens publics : tantôt dans des maisons spéciales, tantôt dans les hôpitaux et les hospices, tantôt dans les dépôts de mendicité, tantôt dans les maisons de force ou de correction.

Les aliénés, au nombre de 5,153, sont répartis dans 59 maisons ; sur ce nombre, plus de 2,000 appartiennent

¹ Depuis l'impression de ce mémoire, j'ai visité un grand nombre d'établissemens étrangers, et j'ai recueilli des plans, des descriptions, des renseignemens sur les plus importans.

aux trois grands établissemens de Paris. La proportion des femmes est généralement plus forte que celle des hommes ; mais il est remarquable que le nombre des hommes aliénés est plus considérable que celui des femmes dans les provinces méridionales, tandis que, dans le nord, le nombre des femmes aliénées est plus élevé, comparé à celui des hommes. D'après des renseignemens sur les établissemens d'Espagne, il résulte que le nombre des hommes aliénés dans ce royaume est plus fort que celui des femmes.¹

Il n'y a en France que huit établissemens spéciaux², où l'on ne reçoit exclusivement que les aliénés ; plusieurs ont pris le nom de *Maisons royales de Santé*, savoir :

Armentières, *pour les hommes seulement* (département du Nord).

Avignon (département de Vaucluse).

Bordeaux (département de la Gironde).

Charenton (département de la Seine).

Lille, *pour les femmes seulement* (département du Nord).

¹ Il en est de même des établissemens d'aliénés du nord de l'Europe, comparés à ceux des états méridionaux.

² Depuis 1818, les administrations locales ont fondé des maisons d'aliénés dans plusieurs villes telles que Saint-Vincent, à Rouen, le Mans, la Charité-sur-Loire, Strasbourg, etc., et le rapport fait à la Chambre des députés en 1837 porte le nombre de ces établissemens à 34. Sur ce dernier nombre sont comprises des maisons où l'on admet avec les aliénés d'autres individus, comme dans le bel établissement du Pon-Sauveur, de Caen, qui, avec les aliénés, réunit à une école, pour les sourds-muets, une maison d'éducation et un nombreux couvent de religieuses.

Marseille (département des Bouches-du-Rhône).

Mareville, près Nancy (département de la Meurthe).

Rennes, Saint-Mein (département d'Ille-et-Vilaine).

Ces maisons ne reçoivent généralement que des aliénés; je dis généralement, car Charenton a un quartier qui sert d'hôpital pour les pauvres malades du canton; Mareville, reçoit des vieillards et des enfans.

Dans ces maisons, on admet des épileptiques qui sont confondus avec les aliénés, et quelquefois des mauvais sujets, des libertins mis en correction. Dans ces maisons, on admet les aliénés incurables, et l'on y garde à vie ceux qui ne guérissent point; aussi est-il vrai de dire que nous n'avons point en France d'établissement spécial exclusivement consacré au traitement de l'aliénation mentale.

Peut-être conviendrait-il de faire un petit nombre d'établissements dans chacun desquels on pourrait réunir 150 à 200 aliénés mis en traitement, ces établissements serviraient de modèle, d'école d'instruction et d'objet d'émulation pour les autres maisons.

On ne serait admis dans ces établissements qu'à des conditions particulières, comme cela se pratique à Bedlam (Londres).

1° L'aliéné, pour être admis, ne devrait point avoir été traité ailleurs.

2° Sa maladie ne devrait dater que d'un an au plus.

3° Nul ne devrait être atteint de maladie contagieuse ou syphilitique.

4° Aussitôt qu'il serait reconnu incurable, il serait renvoyé.

5° Il ne pourrait rester plus de deux ans dans l'hôpital où l'asile. Je dis deux ans, l'expérience m'ayant prouvé qu'il guérit presque autant d'aliénés dans le cours de la seconde année depuis l'invasion de la maladie, que dans la première.

Il n'est point de mon objet de faire connaître les défauts, les vices même que présentent ces huit établissements spéciaux, tant dans leurs constructions, leur distribution, que leur régime intérieur. Tels qu'ils sont, ils sont préférables aux autres maisons dont je vais parler. Je ne peux me défendre d'éveiller la surveillance de l'administration sur les habitations des aliénés furieux qui sont logés dans des souterrains à Mareville et à Armentières.

Dans tous les hospices ou hôpitaux, on a abandonné aux aliénés des bâtimens vieux, délabrés, humides, mal distribués, et nullement construits pour leur destination, excepté quelques loges, quelques cachots bâtis exprès, les furieux habitent ces quartiers séparés; les aliénés tranquilles, les imbécilles, dits incurables, sont confondus avec les indigens, les pauvres. Dans un petit nombre d'hospices où l'on renferme des prisonniers dans le quartier appelé *quartier de force*, ces infortunés habitent avec les prisonniers et sont soumis au même régime.

Les aliénés sont admis dans les hospices dits hôpitaux généraux dans lesquels on reçoit les vieillards, les infirmes, les galeux, les vénériens, les enfans, et même les femmes de mauvaise vie et les criminels, dans les trente-trois villes suivantes :

Aix.	Limoges.	Poitiers.
Alby.	Lyon.	Reims.
Angers.	Mâcon.	Rouen.
Arles.	Martigue.	Saintes.
Blois.	Montpellier.	Saumur.
Cambrai.	Moulins.	Sedan.
Clermont.	Nantes.	Strasbourg.
Dijon.	Nismes.	Saint-Servan.
Le Havre.	Orléans.	St.-Nicolas, près Nancy.
Le Mans.	Paris.	Toulouse.
Lille.	Pau.	Tours.

A la Salpêtrière et à Bicêtre, le quartier des aliénés est en quelque sorte indépendant du reste de la maison. Les aliénés y ont un régime particulier avec des serviteurs et un médecin spécial. Ce sont des hôpitaux dans des hospices.

Dans les villes où l'on avait établi des dépôts de mendicité, on se proposait de bâtir, et l'on a même bâti un quartier pour les aliénés dans l'intérieur de ces dépôts; ces quartiers ne devaient recevoir que des aliénés furieux; et ils avaient déjà pris dans quelques dépôts le nom de quartier de force. Les aliénés sont dans les dépôts de mendicité dans les villes de

Auxerre.	Châlons.	Mousson.
Alençon.	Charité-sur-Loire.	Dôle.
Amiens.	Laon.	Troyes.
Besançon.	Montpellier.	Tournus.

Dans ces dépôts de mendicité, les aliénés furieux sont laissés continuellement dans leurs cellules; les autres, confondus avec les mendiants et les vagabonds, sont privés des soins particuliers que leur état exige.

Enfin on n'a pas rougi de mettre des aliénés dans les prisons :

Au fort du Ha à Bordeaux.

A la maison de force à Rennes.

Au quartier de force à l'hôpital général de Toulouse.

Au Bicêtre de Poitiers, de Caen, d'Amiens, etc.

A la maison d'arrêt pour la garde nationale.

Au château à Angers.

A Saint-Venant (petite place forte), les aliénés sont dans des bâtimens qui servent de prison et d'hôpital militaire.

Au reste, il est peu de prisons dans lesquelles l'on ne rencontre des aliénés furieux; ces infortunés sont enchaînés dans les cachots à côté des criminels. Quelle monstrueuse association! les aliénés tranquilles sont plus maltraités que les malfaiteurs; ceux-ci peuvent travailler, et du produit de leur travail ils améliorent la nourriture que leur accorde l'état. Les aliénés sont privés de cette ressource!

A combien d'injures, de mauvais traitemens, de privations, ne sont point exposés ces aliénés de la part des malfaiteurs qui se font un jeu de leur état? Quelle humiliation pour l'homme malade, s'il a quelques instans lucides, de se voir confondu avec des criminels? et s'il était possible qu'un aliéné pût guérir malgré tant d'abandon, tant de privations, tant d'injurieux traitemens, quel sentiment affreux n'éprouverait-il point au réveil de sa raison, et dans ce sentiment quel obstacle invincible à une guérison durable!¹

¹ On envoyait et l'on envoie les aliénés dans la prison parce qu'on ne

Les aliénés, ainsi confondus dans un même établissement avec les indigens, les infirmes, les vagabonds et surtout les prisonniers, sont mal sous tous les rapports. C'est ce que vont nous prouver les détails suivans :

1° Les maisons ou les portions de maisons qui sont destinées à ces malades ne sont pas distribuées ni disposées d'après leurs besoins. Presque partout, excepté à la Salpêtrière et à Bicêtre, les aliénés occupent les bâtimens les plus retirés, les plus vieux, les plus humides, les plus malsains. Dans les dépôts de mendicité et dans quelques hospices, les constructions nouvellement faites sont très mal entendues, et dans quelques-unes, la cour qui sépare les loges du mur de clôture n'a pas une toise de largeur.

2° Les habitations particulières, les cellules appelées loges, cachots, cages, cachetots, etc., sont partout épouvantables, sans air, sans lumière, humides, étroites, pavées à la manière des rues, souvent plus basses que le sol, et quelquefois dans des souterrains. Ordinairement ces habitations n'ont pour ouverture que la porte et un petit trou carré établi contre la porte; quelquefois il n'y a d'autre ouverture que la porte. L'air ne s'y renouvelle point, en y entrant on est suffoqué par l'odeur infecte qui s'en exhale. Il y a des cellules

sait où les placer; et que ne sachant comment payer, on a recours aux fonds des prisons. L'on ne croit pas violer la loi en détenant les aliénés, tandis qu'on craint de la violer, en les envoyant dans les hospices avant leur interdiction.

qui ressemblent à des cages, d'autres sont en bois, exposées à toutes les intempéries. Dans mon travail sur les maisons d'aliénés, je donnerai la description de ces diverses habitations, qui semblent avoir été construites pour avilir l'homme et le priver des premiers élémens nécessaires à la conservation de la vie.

3° Les lits manquent souvent ou sont des bâtis en pierre élevés de 18 pouces au-dessus du sol; ainsi des malheureux tourmentés par l'insomnie n'ont quelquefois que le pavé pour reposer leurs membres, et de la paille pour matelas, pour oreiller et pour couverture.

4° Presque partout les aliénés indigens, et souvent ceux qui paient pension, sont nus ou couverts de hillons; on leur abandonne les débris des vêtemens des pauvres, des infirmes, des prisonniers qui habitent avec eux dans le même établissement. C'est toujours, dit-on, assez bon pour des fous. Un grand nombre d'entre eux n'ont que de la paille pour se garantir de l'humidité du sol et de la froidure de l'air; elle n'est jamais renouvelée assez souvent; quelquefois ils en sont privés. J'ai vu un malheureux imbécille tout nu et sans paille, couché sur le pavé. Exprimant mon étonnement d'un pareil abandon, le concierge me répondit que l'administration ne lui passait, pour chaque individu, qu'une botte de paille tous les quinze jours. Je fis remarquer à ce barbare que le chien qui veillait à la porte des aliénés était logé plus sainement, qu'il avait de la paille fraîche et en abondance; cette remarque me valut

un sourire de pitié. Et j'étais dans une des grandes villes de France !¹

5° Le régime, les alimens, loin d'être appropriés à l'état de ces maladies, leur sont contraires; lorsqu'on leur donne autre chose que du pain noir, les alimens qu'on leur sert ne leur conviennent pas. On leur distribue généralement des légumes secs, mal cuits, et du fromage. C'est un régal pour les aliénés de Tours lorsque la religieuse qui les dirige peut se procurer, une fois la semaine, les intestins des animaux qui ont servi à faire la soupe et le bouillon des indigens de l'hôpital. Dans les quartiers de force, dans les prisons, les aliénés n'ont que du pain et de l'eau, de l'eau lorsqu'il plaît au concierge ou au guichetier de leur en donner. Comment se fait cette distribution? ordinairement on la fait une fois par jour. Dans une ville, l'on donne tous les deux jours aux aliénés comme aux prisonniers, un pain de trois livres avec un pot d'eau. Quel régime pour des malades qu'une chaleur interne dessèche, que la soif dévore, que la constipation tourmente!

6° Dans aucune maison il n'y a assez d'espace pour que les aliénés puissent se livrer à l'exercice qui leur est si nécessaire; ils n'ont souvent pour se promener que des escaliers ou des corridors étroits et obscurs; souvent il n'y a qu'une cour pour tous les aliénés du même sexe; les furieux sont toujours renfermés; on rencontre quelquefois des chaînes suspendues aux murailles qui

¹ Le lecteur ne perd pas de vue la date de ce mémoire: que d'heureuses réformes ont eu lieu depuis, je les indiquerai dans le mémoire suivant.

forment la cour; on y enchaîne les aliénés sur une pierre, c'est ce qu'on appelle faire prendre l'air à ces malheureux. Lorsqu'il y a des salles de réunion, des chauffoirs, ces salles sont basses, étroites, noires, et plus propres à inspirer la tristesse que la distraction.

7° Les aliénés ne sont pas servis, ou le sont très mal. Ils n'ont de serviteurs presque nulle part; lorsqu'ils en ont, leur nombre est insuffisant; ils sont livrés à des geôliers, à des guichetiers durs, barbares et ignorans. Cet abandon est d'autant plus déplorable que ces infortunés n'ont pas l'intelligence nécessaire pour réclamer les soins que l'humanité accorde partout à l'homme malade. Sont-ils soignés? quels soins, grand Dieu! Que peut-on exiger d'un geôlier, d'un concierge qui a trente, cinquante, soixante individus à diriger? Quel sentiment de bienveillance peut-on espérer d'hommes grossiers, qui ne voient dans un aliéné qu'un être malfaisant, dangereux et nuisible? Ils ne connaissent pour les conduire, pour les contenir, pour les ramener au calme, que les injures, les menaces, la terreur, les coups et les chaînes.

8° Les chaînes sont mises en usage presque partout: 1° parce que les bâtimens sont mal distribués; 2° parce que les serviteurs ne sont pas assez nombreux; 3° parce qu'on ne connaît point d'autres moyens; 4° parce que l'usage du gilet de force est dispendieux. J'ai envoyé des gilets pour servir de modèle dans plusieurs villes; on ne s'en sert point par économie; il est certain que les chaînes coûtent moins d'entretien: c'est ce qui faisait dire au docteur Monro (enquête du Parlement d'An-